



Montner Infos

MARS 2026

Elections municipales des 15 et 22 mars 2026 : nouveau mode de scrutin

Depuis la promulgation de la loi du 21 mai 2025, le mode de scrutin évolue pour les communes de moins de 1000 habitants comme Montner.

Scrutin paritaire : le scrutin est désormais un scrutin de liste paritaire (alternance femme/homme).

Vous pourrez seulement voter en faveur d'une liste. Il n'est plus possible de voter pour des candidats qui se présentent individuellement.

Listes incomplètes possibles : les listes peuvent comporter au maximum deux candidats de moins que l'effectif légal du conseil municipal.

Fin du panachage : il n'est plus possible d'ajouter, de rayer des noms ou de modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Les bulletins de vote obéissent à de nouvelles règles de présentation et de nullité.

Si vous ajoutez ou rayez un ou plusieurs noms ou que vous modifiez l'ordre de la liste, votre bulletin de vote ne sera pas valable.

Ce qui ne change pas : il n'est pas obligatoire de présenter une pièce d'identité au moment du vote. Vous n'élirez pas de conseillers communautaires. Ils sont choisis parmi les conseillers municipaux de la commune dans l'ordre du tableau du conseil municipal. Celui-ci classera en tête le maire, les adjoints, puis le reste des conseillers municipaux.



Mairie-Poste

Nouveaux horaires

Mairie : tous les jours du lundi au vendredi : de 10h à 12h et de 15h à 18h

La Poste : tous les jours du lundi au vendredi : de 10h à 12h et de 15h à 18h



Ouverture d'une box médicale à Cases de Pène

Qu'est-ce que c'est ?

Dans l'attente de l'installation physique de nouveaux médecins généralistes, afin d'assurer un accès rapide aux soins non programmés sans signe de gravité ou d'urgence immédiate, la commune de Cases de Pène a décidé de mettre en place une Box Médicale qui permet de réaliser des téléconsultations médicales 7 jours sur 7 y compris le dimanche (sauf les jours fériés).

La box médicale permet également l'accès programmé à des spécialistes : dermatologie, pneumologie et gériatrie. A l'issue de la consultation, l'ordonnance est imprimée et le compte rendu est envoyé sur votre compte patient Tessan (à créer en amont).

Horaires d'ouverture : de 8h à 20h du lundi au vendredi de 9h à 19h le samedi et de 10h à 16h le dimanche
Fermée les jours fériés

Où ? 1 Place des Ecoles, rue de l'Hôtel-de-Ville - Cases-de-Pène

Vote par procuration

Vous allez être absent.e le jour du vote ? Vous pouvez charger un électeur.ice de voter à votre place dans votre bureau de vote. Pour cela, vous devez faire une procuration de vote. Faire cette démarche au plus tôt vous assure de pouvoir voter par procuration le jour du vote. Vous pouvez remplir le formulaire en ligne ou directement à la gendarmerie de Latour de France. Formulaire et info sur : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604>



Don du sang

Les prochaines collectes de sang auront lieu :

- > **vendredi 20 mars de 15h à 19h30 à la salle polyvalente de Cassagnes**
- > **mercredi 25 mars de 15h à 19h30 à la salle Arago à Estagel**

Avec ou sans RDV nous avons besoin de vous : <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte/>

BON A SAVOIR :

- Avoir entre 18 et 70 ans, peser +50kg
- Ne jamais avoir été transfusé
- Être en forme
- Manger et s'hydrater avant le don
- Durée : 1H dont 10min pour le don de sang
- Se présenter avec un document d'identité
- Votre don permettra de soigner 3 patients différents dans les prochains jours



Carnaval à Montner le 7 mars

- rdv à 15h30 au foyer rural
- cavalcade à 15h30
- goûter au foyer rural
- karaoké à partir de 19h
- repas partagé (pensez à ramener vos couverts, assiettes et verres)

Contact : 0629362485
foyer.rural.montner@gmail.com